



## Jours de carence Etam bâtiment

-----  
Par Elthy

Bonjour,  
Mon entreprise ne me donne pas accès à la convention collective, aucun affichage obligatoire non plus ...

-----  
Par janus2

Bonjour,  
Quelle est votre question ?

-----  
Par Elthy

Mon message ne sais pas afficher en totalité pardon.  
Je demandais si en arrêt de travail pour maladie, j'ai le droit a un maintien de salaire ?  
Ai-je les 3 jours de carences ou non ?  
Merci pour votre retour

-----  
Par kang74

Bonjour

Pourriez vous donner l'intitulé exacte de votre CCN ?  
Elle est mentionnée sur votre fiche de paie .

Enfin il faudrait savoir si c'est votre premier arrêt de travail dans les 12 mois , ainsi que votre ancienneté .

-----  
Par Elthy

Sur mon bulletin de salaire, la CCN est : Bâtiment (ETAM)  
C'est mon premier arrêt de travail, j'ai eu uniquement 3jours d'arrêt. J'ai 1 ans et 1 mois d'ancienneté.